

ATTESTATIONS SCOLAIRES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le « continuum éducatif » consiste à mettre en place pour les élèves et dès leur plus jeune âge une éducation citoyenne favorisant une appropriation progressive de bonnes attitudes et l'acquisition de comportements responsables.

L'éducation aux valeurs du vivre ensemble est étroitement liée à d'autres composantes :

- le partage de l'espace,
- la sécurité au sens le plus large,
- la prévention des risques,
- la santé,
- le civisme,
- la protection de l'environnement,
- le développement durable.



L'éducation à la sécurité routière s'inscrit dans ce cadre et se construit tout au long de la vie.

L'École joue un rôle essentiel. L'obligation d'une éducation et d'une évaluation en matière de sécurité routière est clairement inscrite dans le code de l'Éducation. Aujourd'hui, la validation de l'APER à l'école primaire, la préparation et la validation de l'ASSR1 en 5^e et l'ASSR2 en 3^e au collège sont généralisées. Au-delà de l'école et du collège, le lycée s'intègre pleinement dans cette dynamique par la mise en place d'actions de sensibilisation.

La lutte contre l'insécurité routière des jeunes est l'affaire de tous. Chaque service de l'État, dont l'Éducation nationale, apporte sa contribution dans un contexte d'interministérialité.

Si depuis dix ans le nombre de tués dans les accidents de la route a nettement diminué, la situation des jeunes de 15 à 24 ans demeure préoccupante et justifie la poursuite des actions menées à l'école dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences.

Les textes juridiques :

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/comprendre-assr>



ATTESTATIONS SCOLAIRES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dès 1957, le législateur a prévu une sensibilisation des élèves du premier et du second degré à la sécurité routière.

En 1993, les statistiques d'accident mettant en évidence une accidentalité très forte chez les adolescents utilisateurs de cyclomoteurs, il est décidé de mettre en place le dispositif de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) dont le décret et l'arrêté du 12 février 1993 rendent le passage obligatoire. L'ASSR de 1^{er} niveau s'adresse aux élèves de 5^e et sa possession devient obligatoire pour accéder à la conduite des cyclomoteurs entre 14 et 16 ans (BSR). L'ASSR de 2^d niveau s'adresse aux élèves de 3^e.

En 1994, le Ministère réalise et diffuse des livrets de préparation à l'ASSR, sous forme de fiches pédagogiques pluridisciplinaires à destination des enseignants.

En 2002, le dispositif est renforcé : l'attestation de première éducation à la route (APER) est créée. Elle valide les acquis de sécurité routière pendant la scolarité du primaire, l'ASSR2 devient obligatoire pour accéder au permis de conduire. Ainsi, une continuité pédagogique est établie de la maternelle à la fin du collège.

En 2005, la loi d'orientation pour l'avenir de l'école met en place le socle commun de connaissances et de compétences qui prévoit que chaque élève doit être capable de respecter les règles de sécurité, notamment routière.

En 2007, est créée l'attestation d'éducation à la route (AER) pour les personnes présentant une déficience visuelle.

Par ailleurs, une application multimédia, dite « test@SSR », remplace les supports vidéo utilisés auparavant pour la passation des épreuves. Les fiches de préparation sont diffusées sur internet. La préparation des candidats initialement confiée aux seuls enseignants s'appuie désormais sur l'ensemble de la communauté éducative.

En 2011, les épreuves sont téléchargées par chaque établissement depuis une plateforme nationale. La base de questions est à nouveau enrichie et fait une large place à la dimension comportementale en tenant compte de l'aspect réglementaire. Les boîtiers de réponse sont autorisés dans le cadre de la passation des épreuves.



Un portail internet « Éducation à la sécurité routière » (ESR) est créé. Ouvert à tout public, il donne accès à l'ensemble des ressources pédagogiques utiles aux équipes éducatives dans le domaine de l'éducation à la sécurité routière.

Des actions de sensibilisation à la sécurité routière à destination des lycéens et apprentis sont progressivement mises en place.

ATTESTATIONS SCOLAIRES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Préparer les élèves aux ASSR, c'est les aider à acquérir une connaissance des règles et à repérer les bons comportements dans un contexte de partage de la route, en tant que piéton, cycliste, cyclomotoriste, passager ou lors de circonstances particulières (témoin d'un accident, conduite accompagnée).

La préparation abordera les thématiques les plus variées dont :

- la circulation,
- les intersections,
- la vitesse,
- les équipements de sécurité,
- les conditions climatiques,
- l'alcool, la fatigue, les médicaments,
- la prise en compte des autres usagers...

Le tableau complet des thématiques est sur

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/comprendre-assr>



The screenshot shows the 'SE PRÉPARER AUX ASSR' website interface. On the left is a navigation menu with buttons: 'accueil', 'Se préparer', 'Se tester', 'Ressources', and 'Aide'. The main content area is titled 'Je choisis mes thèmes et mes options' and features a grid of seven theme cards: 'Circulation', 'Equipe ment', 'Passagers', 'Règles', 'Santé', 'Vitesse', and 'Intersections'. Each card has a small image and a green checkmark icon. Below the grid are two rows of buttons: 'Répondre seul' and 'En classe' in the first row, and 'ASSR1', 'ASSR2', and 'AER' in the second row. At the bottom is a large 'Commencer la préparation' button. The top of the interface has a blue header with the title 'SE PRÉPARER AUX ASSR' and logos for 'Éducation Nationale' and 'Ministère de l'Éducation Nationale'.



Comprendre les vidéos et les questions de l'épreuve pour mieux préparer vos élèves

ATTESTATIONS SCOLAIRES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Les séquences vidéo sont construites en images numériques dépourvues de détails inutiles pour faciliter la lecture de l'image.
- Les éléments importants sont soulignés à l'aide de zooms et d'arrêts sur images.
- Certaines séquences montrent clairement des situations climatiques particulières (soleil rasant, pluie battante, neige, verglas).
- Les questions sont lues pour éviter les difficultés de lecture de certains candidats.
- Trois propositions de réponse sont offertes pour l'ASSR1.
- Trois ou quatre propositions de réponse pour l'ASSR2.
- Une même vidéo peut être support de plusieurs questionnements.
- Un icône spécifique et un message sonore permettent de distinguer les questions à réponse unique et les questions à réponses multiples.
- Chaque série d'épreuve couvre l'ensemble des thèmes et des usagers (cf. tableau notice).
- La formulation des questions et des propositions de réponses s'appuie sur certains choix :
 - un vocabulaire simple,
 - des verbes d'action (« je passe »),
 - des tournures affirmatives et des formulations simples,
 - le refus de certaines expressions (« je peux », « j'ai la priorité »...),
 - la volonté d'impliquer autant que possible le jeune en utilisant la première personne,
 - l'affirmation du risque de sanction, sans précision de détail (pas de montant d'amende...).



Directeur de la publication : direction générale de l'enseignement scolaire

Rédaction : commission nationale des ASSR – DGESCO B3-1
Stéphane Guérault, chargé de mission pour l'ESR

Maquette : Anais Couty

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/>
CRDP de l'académie de Versailles
2, rue Pierre-Bourdan
78160 Marly-le-Roi

Fabrication : Imprimerie Vincent